

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-747 modifiant le règlement de lotissement n° 2001-433 concernant l'ensemble du territoire

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 novembre 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 2023-747 modifiant le règlement de lotissement n° 2001-433 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description de la zone concernée :

- l'ensemble du territoire est concerné.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

1. de préciser l'obligation de céder **gratuitement** l'emprise d'une rue publique à la Municipalité;
2. de modifier les exceptions à l'application de la redevance pour fins de parcs et de terrains de jeux.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le **13 décembre 2023, à 16 h 15, à la salle communautaire de North Hatley.**

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité ainsi que sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ce projet ne comprend pas de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 6 DÉCEMBRE 2023.

Benoit Tremblay,
Directeur général